

Lois constitutionnelles de 1867 à 1982

des sénateurs d'expression anglaise selon le cas. C'est là, monsieur le Président, ce que recommande le gouvernement albertain. Enfin, les traités de nature non militaire devraient être ratifiés par le Sénat de même que la nomination, à mon avis, des sous-ministres, sous-ministres adjoints, présidents de sociétés de la Couronne et présidents de commissions.

Les sondages récents indiquent que les Canadiens n'ont pas beaucoup foi dans le Sénat, principalement en raison de la façon dont il est nommé. Dans la partie du pays d'où je viens, et dans d'autres sans doute, on a le sentiment que, quelle que soit la sensibilité ou la popularité de ce gouvernement, il faut des changements fondamentaux dans la Confédération pour que les provinces de l'Ouest et de l'Atlantique, en particulier, soient bien représentées dans le processus de décision fédéral. Dans l'Ouest, c'est une question particulièrement cruciale. Je voudrais citer mon distingué collègue, le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), qui disait avant les dernières élections que si les gens de l'Ouest pouvaient avoir l'impression que le Parlement protège leurs intérêts légitimes, il serait grave qu'ils en viennent à perdre cette conviction. Il ajoutait que les Canadiens de l'Ouest n'avaient pas l'impression que nous étions efficaces dans l'opposition; par conséquent, ils s'en remettaient aux premiers ministres provinciaux pour défendre leurs intérêts, ce qui déformait les relations fédérales-provinciales. Il disait encore:

Les gens doivent maintenant voter pour des premiers ministres provinciaux en tenant compte de leurs aptitudes à s'opposer efficacement au gouvernement d'Ottawa, alors qu'ils veulent pouvoir s'appuyer sur le Parlement lui-même—députés d'opposition, députés gouvernementaux et Sénat—pour cela.

Enfin, il y a des obstacles à abattre. Parmi ceux-ci bien sûr, il y a certains pouvoirs de la Chambre, du cabinet, du cabinet du premier ministre et, peut-être, les marchands d'influence, les premiers ministres provinciaux. Mais, monsieur le Président, un Sénat élu efficace, ayant une représentation égale dans toutes les provinces, donnerait au Canada une harmonie et une civilité qui nous ont souvent échappé. Ce n'est pas simplement pour faire plaisir à l'Ouest, bien que ce serait le cas. Ce n'est pas simplement pour corriger les coups que l'histoire, l'économie et la démographie ont assénés aux provinces de l'Atlantique. Ce n'est pas non plus un truc pour ramener le Québec dans le giron douillet de la Confédération. C'est une évolution, et le moment en est venu pour l'Ontario et tout le reste du Canada.

Dans tout le pays des foules pouvant atteindre 3,000 personnes ont applaudi le principe de trois. C'est cela ou la confrontation. Y a-t-il un meilleur moment pour le réaliser que cette nouvelle ère d'harmonie et de consultations.

● (1620)

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. J'ai lu la motion du député. Certains passages me préoccupent, et je voudrais en parler.

Je trouve très étrange qu'en trois ou quatre mois, les députés conservateurs aient présenté plusieurs motions sur la réforme du Sénat, qui se contredisent, cela va de soi. Un député a dit qu'il faudrait un Sénat élu et qu'il faudrait le supprimer si

nous n'y arrivions pas. Un autre député a vanté les mérites du Sénat. Aujourd'hui, un député veut remanier considérablement la représentation au Sénat et le maintenir, parce qu'il le juge utile et efficace.

M. Schellenberg: C'est la preuve que le parti est sain.

M. Boudria: Je suppose que le député de Nanaimo-Alberni (M. Schellenberger) a raison. Il dit que le fait qu'un membre d'un parti puisse au moins parler pendant l'heure des initiatives parlementaires est la preuve que ce parti est sain. Je suis heureux qu'il y ait au moins une période de la journée où les conservateurs puissent le faire. Espérons qu'ils seront assez courageux pour agir ainsi lorsque nous étudierons un projet de loi, mais nous ne retiendrons pas notre souffle. Quoi qu'il en soit, je voudrai revenir au débat.

L'intérêt soudain que les conservateurs portent au Sénat est dû au fait qu'un jour, le Sénat a refusé de donner automatiquement son consentement et de permettre au ministre des Finances (M. Wilson) d'emprunter de l'argent pour un an sans avoir déposé les prévisions budgétaires. Certes, le ministre des Finances n'aurait jamais dû demander cet argent. A cette occasion, le Sénat s'est rendu coupable de faire son travail. Lorsque le Sénat ne fait pas son travail, les conservateurs parlent de le réformer. Lorsqu'il fait son travail, ils parlent de le supprimer. Je trouve cela extrêmement étrange. Il faut toutefois à mon sens maintenir, protéger et donner plus d'importance à nos institutions parlementaires. Cela signifie qu'il faudrait une réforme.

Les députés néo-démocrates disaient toujours qu'il fallait abolir le Sénat. Cela fait partie de leur doctrine, de toute évidence. Un beau matin, il y a bien des années de cela, un socialiste s'est réveillé après avoir rêvé que le Sénat devait être supprimé, puis c'est devenu un des chevaux de bataille de ce parti. Cela ne devrait pas arriver et cela n'arrivera pas, c'est évident.

La plupart des États fédéraux ont une assemblée législative bicamérale. La deuxième Chambre permet de protéger les intérêts régionaux et de superviser les lois et c'est également pour cette raison que nous conservons notre Sénat au Canada. Vous comprendrez pourquoi je vois un inconvénient à abolir le Sénat comme le propose le NPD si je vous rappelle qu'en 1979, le gouvernement du député de Yellowhead (M. Clark) comptait très peu de députés du Québec. En fait, il n'y en avait que deux, dont l'un avait été nommé au cabinet. Cela créait une situation difficile car l'un des deux peuples fondateurs de notre pays n'était pas représenté au cabinet. Il a donc été nécessaire de demander à des parlementaires qui ne siégeaient pas à la Chambre des communes de se joindre au cabinet. Évidemment, le seul autre endroit où il y ait des parlementaires à part à la Chambre des communes, c'est le Sénat. Par conséquent, plusieurs sénateurs ont été nommés au cabinet. Cela permettait d'assurer une représentation régionale autrement que grâce à la Chambre des communes. C'était nécessaire parce qu'il n'y avait pas suffisamment de députés représentant non seulement cette province, mais également ce groupe linguistique ou ce peuple fondateur. Comme je l'ai déjà dit, le premier ministre a, à juste titre, nommé des sénateurs au cabinet faute d'autres représentants.